



# Avis public

## Assemblée publique

### District électoral des Estacades

Conformément au troisième alinéa de l'article 145.38 et à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 août 2025, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté la résolution n° C-2025-0803 concernant le projet d'autorisation d'un projet particulier impliquant l'immeuble formé du lot 4 762 740 du cadastre du Québec situé en bordure du boulevard Thibeau.
- 2 Cette résolution affecte le territoire ci-après identifié de la manière ci-dessous décrite.

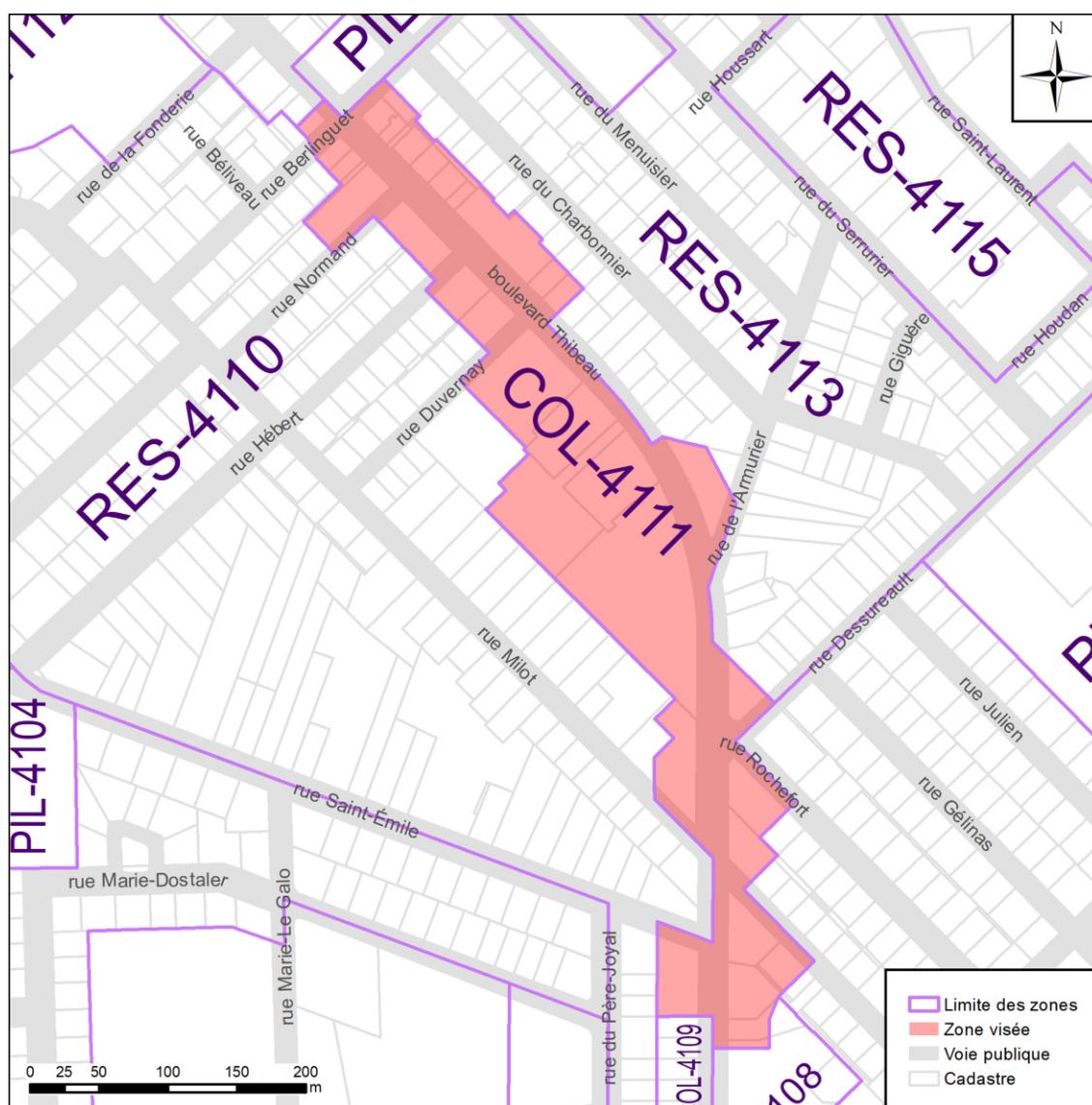
#### DISPOSITIFS DE LA RESOLUTION

##### Objets :

- Autoriser l'usage H8 (13 à 32 logements) pour un maximum de 24 logements ainsi que les éléments dérogatoires suivants :
  - un bâtiment d'une hauteur maximale de 3 étages;
  - un bâtiment d'une hauteur maximale de 14 mètres;
  - une distance minimale de 0,70 mètre entre le stationnement et la ligne de terrain;
  - aucune porte en façade avant;
- aux conditions suivantes :
  - un maximum de 36 cases de stationnement extérieures (ratio de 1,5 case par logements);
  - l'aménagement de 7 fosses de plantation de mêmes dimensions qu'une case de stationnement, à distance égales l'une de l'autre, le plus possible, le long de la ligne arrière du lot, du côté des résidences unifamiliale isolées de la rue Milot;
  - la plantation d'une haie, en plus de la clôture exigée au règlement, le long de ladite ligne arrière.

Zone visée :

**COL-4111**



- 3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 2 septembre 2025 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera le projet particulier ci-dessus décrit et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 4 Cette résolution contient une disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
- 5 On peut obtenir des informations sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :  
  
Direction de l'aménagement et du développement durable  
Ville de Trois-Rivières  
4655, rue Saint-Joseph  
C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone: 819 374-2002  
Courriel : urbanisme@v3r.net
- 6 On peut consulter la résolution n° C-2025-0803 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au [www.v3r.net](http://www.v3r.net).

Trois-Rivières, ce 25 août 2025.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière  
1325, place de l'Hôtel-de-Ville  
C. P. 368

Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002